



Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique VALDINA en ARELI

de la société CERTIS BELCHIM BV

enregistrée sous le n° 2023-2539

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après est accordé en France.





Informations générales sur le produit	
Nom du produit	
Nouvelle dénomination	ARELI
Ancienne dénomination	VALDINA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CERTIS BELCHIM BV Stadsplateau 16 3521 AZ UTRECHT Pays-Bas
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	150 g/L - valifénalate 80 g/L - cyazofamide
Numéro d'intrant	363-2022.01
Numéro d'AMM	2230340
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 04/12/2023

Pour le directeur général et par délégation Le directeur des autorisations de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bentrand BITAUD

33BC435FF8C6444...